

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE-RENDU N° 2017-05
SEANCE DU VENDREDI 08 DÉCEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 21/11/17

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 11
(dont 3 pouvoirs)

Étaient présents : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoint, Daniel BOURGEON, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID, Chantal MERLE et Stéphane MURE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : Nathalie KRZEMINSKI qui donne pouvoir à Ludovic DAVID, Betty CARLI qui donne pouvoir à Colette RISSO, Christophe BORDE qui donne pouvoir à Louis ACCARY,

Secrétaire de séance Stéphane MURE

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

2- DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS :

La Communauté de Communes du Grand Charolais a demandé au Conseil Municipal que soient votés les compétences optionnelles et le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- BILAN TRAVAUX :

Monsieur Patrick BERLAND, Adjoint, fait le point sur l'ensemble des travaux effectués et terminés à l'étage de la Mairie, en comparant les devis et les factures.

4- VIREMENTS DE CREDITS :

Le Conseil délibère favorablement au virement de crédits en investissement pour payer les factures liées aux travaux de la mairie et en fonctionnement pour le règlement de la facture de l'école de Marcigny pour 2 enfants pour la somme de 13,00 euros.

5 - JOURNÉE DU 16/12/2017 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil le programme de la journée du 16 décembre 2017 à savoir : à partir de 14h30 projection d'un film d'animation, un goûter pour les enfants et la venue du Père Noël, à 18h00 la messe célébrée par le Père DE SUREMAIN et à 19h00 un lâcher de lanternes chinoises, si le temps le permet, et le vin chaud offert par la municipalité.

6 - VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ :

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la municipalité seront organisés le **14 janvier 2018 à 11 h 00** suivis du partage de la galette des rois et du verre de l'amitié. La présence du Président du Conseil Départemental est annoncée.

7- PRÉPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal de la commune sera distribué fin janvier, des réunions de préparation sont organisées.

8- DEVIS NETTOYAGE DES VITRES DE LA SALLE ET DÉFIBRILLATEUR :

Monsieur le Maire a fait des demandes pour obtenir des devis pour le nettoyage des vitres des salles. Deux devis ont été reçus, mais un seul a été retenu : l'entreprise.

En même temps, un devis pour la pose d'un défibrillateur sur la commune a été demandé auprès de ELM Santé à Paray le Monial, le devis reçu est assez élevé. Après discussion en Conseil Municipal, Monsieur le Maire est chargé de se renseigner auprès de la Communauté de Communes du Grand Charolais si d'autres communes seraient intéressées pour réduire les coûts.

9- ENVOI DÉMATÉRIALISÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la plateforme E-actes proposée par E-bourgogne, pour transmettre en documents dématérialisés les actes administratifs (délibérations, budgets...) le coût serait de 80 € H.T. pour l'acquisition de la clé et du certificat de signature, puis 40 € par an pour maintenir la signature électronique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil demande au Maire de faire les démarches nécessaires pour cette nouvelle procédure.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

1-FOSSÉS

Remerciements à Régis DEVERCHERE, ainsi qu'à Daniel BOURGEON et Louis ACCARY qui ont évacués la terre des fossés, ce qui a permis de réaliser, pour le même prix, des longueurs de curage supplémentaires.

2 – TÉLÉTHON :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de la population pour sa participation au Téléthon et le montant des dons effectués.

3- INAUGURATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES SALLES

Monsieur le Maire invite la population, ainsi que les artisans et les donateurs, à l'inauguration qui aura lieu le Vendredi 13 avril à 18h00.

4- HEBERGEMENT SUR LA COMMUNE

Des modifications seront apportées sur la convention de location des salles, surtout pour les mariages. Il sera proposé une liste d'hébergements possibles sur la commune.

5- PERMANENCES INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES :

Monsieur le Maire décide qu'une permanence de deux heures aura lieu le Samedi 30 décembre 2017 pour permettre aux habitants qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales de le faire. Il rappelle que cette permanence est obligatoire. Une annonce sera publiée dans les journaux pour information.

Le Conseil fixe les permanences du samedi.

La séance est close à 23h30.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane MURE

Le Maire,
Louis ACCARY